

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration	10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.38/03.24

Objet : Personnel municipal
Modification de l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne
Mise en application au 1^{er} avril 2024

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.38/03.24

Objet : Personnel municipal
Modification de l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne
Mise en application au 1^{er} avril 2024

Monsieur BELGHACHEM rappelle que lors de sa séance du 30 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne.

En raison du départ à la retraite d'un agent du secrétariat général, il s'est avéré nécessaire de mener une réflexion quant à la répartition des missions du service du secrétariat général et de l'assistante du Maire, des vice-présidents et du Directeur Général des Services. Cette réflexion a abouti à une nouvelle organisation distinguant désormais deux services :

- le secrétariat général,
- le secrétariat du Maire, des élus et du Directeur Général des Services.

Au regard de cette réorganisation, il appartient au Conseil Municipal d'approuver, par délibération, le nouvel organigramme des services municipaux de la Ville de Lillebonne en vue d'une mise en application à compter du 1^{er} avril 2024.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant l'information portée à la connaissance des représentants du Comité Social Territorial le 14 mars 2024,

Considérant la nécessité d'adapter l'organigramme fonctionnel aux besoins de la collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouvel organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne, joint à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} avril 2024,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières permettant de mener à bien l'exécution de l'organigramme annexé.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO,
M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

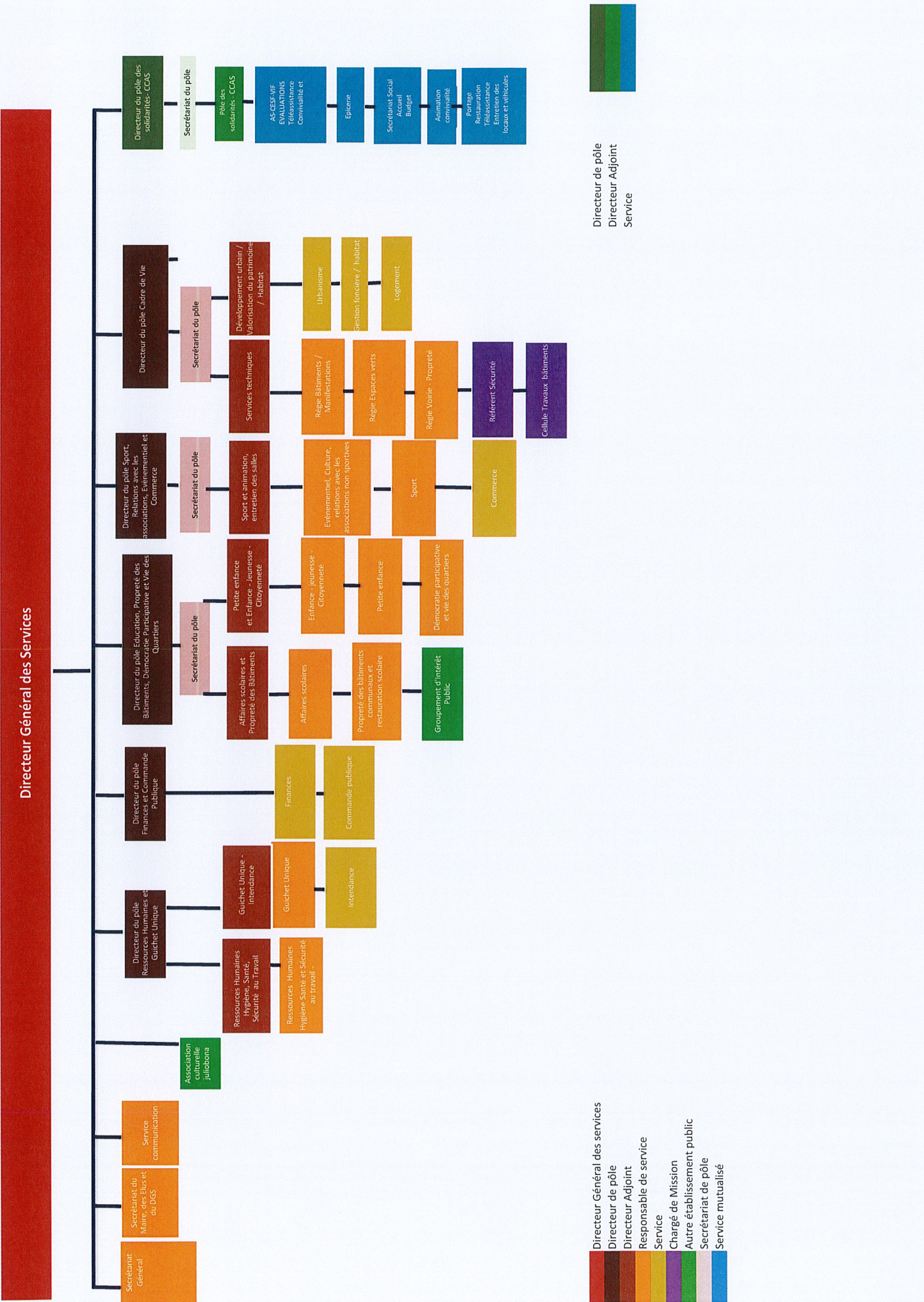


Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN.



- Directeur Général des services
- Directeur de pôle
- Directeur Adjoint
- Responsable de service
- Service
- Chargé de Mission
- Autre établissement public
- Secrétariat de pôle
- Service mutualisé

Directeur de pôle
Directeur Adjoint
Service